

Je crois que cela est dû à la nature de notre pays et de nos institutions -- au fait que nous sommes une société pluraliste, que la tolérance est solidement ancrée dans nos moeurs et que la recherche d'un compromis honorable fait partie de nos conventions. Ces caractéristiques de la société canadienne se reflètent dans nos institutions et notre législation. L'un des critères sur lesquels le gouvernement est jugé est sa capacité d'adopter des lois qui correspondent à des impératifs et à des principes contemporains, et son aptitude à les mettre en application. Notre gouvernement est très conscient de ses responsabilités à cet égard.

Nous avons apporté d'importantes modifications au Code criminel en ce qui concerne la conduite avec facultés affaiblies. Nous avons introduit une nouvelle Loi sur le divorce qui réduit de trois à un an la période au terme de laquelle il peut y avoir dissolution du mariage. Pour lutter contre le grave problème de l'agression sexuelle des enfants, nous avons déposé un projet de loi, le bill C-15, qui a maintenant franchi toutes les étapes de son approbation par la Chambre. Nous nous sommes aussi attaqués à un autre problème extrêmement douloureux pour les familles, celui des disparitions d'enfants, et nous allons agir également dans un certain nombre d'autres domaines.

### LA CONSTITUTION

Avec la Loi constitutionnelle de 1982, nous avons maintenant une loi fondamentale du pays, un contrat social, auquel le Québec est lié sans le consentement de son Assemblée nationale. Il est inacceptable que les blessures d'un passé récent n'aient pas encore été guéries. Le Québec, société distincte qui enrichit la nature même du Canada, doit rejoindre la famille constitutionnelle. Pour y arriver, il nous faudra trouver un juste équilibre entre le principe de l'égalité de toutes les provinces et le besoin de protéger et de renforcer le caractère unique que le Québec confère au Canada.

L'isolement du Québec est un problème dont nous avons dû prendre charge à notre arrivée au pouvoir. Nous devons éviter de le léguer à une autre génération qui aurait peut-être à le régler dans des circonstances plus difficiles et en des temps moins favorables. Mais comme je l'ai dit à Sept-Îles pendant la dernière campagne électorale: "Avant de poser des gestes qui risquent de nous engager une fois de plus dans l'impasse, il importe